

divers modes de gouvernement, vient d'arriver à Londres.

INDO-CHINE. — Les cinq colonies françaises : Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge et Laos, peuplées de 20 à 25 millions d'indigènes, sont généralement florissantes. Leur commerce s'est élevé en 1904 à 340 millions de francs. Leurs finances se soldent par un boni, chose rare dans les possessions de la France. Toutefois, les indigènes se plaignent des procédés vexatoires de l'administration supérieure, qui tend à monopoliser certains produits, tels que l'alcool et le sel, à grever même la pêche et surtout à substituer le régime français de centralisation excessive à l'ancien régime des coutumes locales.

Par suite du traité de délimitation du 13 février, la France a restitué au Siam le port de *Chantaboun*, au Sud-Ouest, en obtenant par contre la baie et la ville de *Krat*, avec les îles côtières, ainsi que les districts de *Khône* et de *Bassac*, sur le Mékong. La zone neutre de 25 kilomètres, tracée il y a dix ans le long de la rive droite de ce fleuve au profit de la France, n'existe plus, sauf dans la région Nord-Ouest de Louang-Pra-bang. Le Laos occidental, rive droite du Mékong, retourne à l'administration siamoise, tout en restant zone d'influence exclusive de la France, qui seule a le droit d'intervenir dans la formation de l'armée, la construction des chemins de fer, etc.

Rien de nouveau à signaler pour le royaume de Siam, qui continue à prospérer sous le régime de neutralité vis-à-vis de ses deux voisins, ni pour *Singapore*, le *Malacca*, et la *Birmanie anglaise*, rattachés administrativement à l'empire des Indes.

EMPIRE ANGLO-INDIEN. — L'Inde a vu remplacer par lord Minto son vice-roi lord Curzon, qui, pendant une administration habile et pacifique de six années, a su se concilier les indigènes en rehaussant la dignité de leurs princes ou rajahs ; il a fortifié la situation politique de l'empire dans ses rapports avec la Chine au Tibet, où il a établi la prépondérance anglaise, et vers lequel il a acquis le passage par le Sékkim, entre le Népal et le Boutan ; avec la France au Siam, par le traité sus-indiqué ; avec l'Afghanistan, dont il a fêté à Calcutta l'héritier du trône ; avec la Perse, qu'il a amenée à une nouvelle délimitation au Séistan.